



1887015634

Concours / Examen : REDACTEUR
Session : 2023 Voie : INTERNE
Spécialité : FINANCES
Épreuve : NOTE

CONSIGNES

- / Remplir soigneusement sur chaque feuillet la zone d'identification en MAJUSCULES (numéro d'identifiant = numéro à 5 chiffres qui figure sur votre convocation)
- / Hormis dans la zone d'identification ci-dessus, ne pas indiquer votre prénom, nom, numéro ou tout autre signe distinctif sur la copie
- / Numéroté chaque page (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre
- / Rédiger votre copie avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo à encre claire ou effaçable par friction
- / Ne joindre aucun brouillon

Commune d'Admirville
Direction des finances

Le 19 octobre 2023

Note à l'attention de Madame la Directrice
des finances

Objet : Les problématiques liées à la hausse des prix de
l'énergie.

Référence : Rapport d'information sur la hausse du coût des
énergies et son impact pour les collectivités territoriales -
Françoise GATEL - Sénat - 27 juillet 2022.

Après avoir connu une décennie d'inflation relativement
faible, les années 2019 et 2020 marquent le retour d'une
inflation grimpante. La France fait face actuellement
à la « plus grave crise énergétique depuis les chocs
pétroliers de 1970 ». Les prix de l'énergie s'envolent
et impactent les budgets des Français mais aussi

1 / 7

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

des collectivités locales. L'indice des prix des dépenses communales connaît une hausse de 7,2% en 2022.

Dans ce contexte énergétique tendu, il est primordial pour les collectivités territoriales de s'interroger sur les manières de faire face à la hausse des prix de l'énergie.

Après avoir cerné les causes et les conséquences de la hausse des prix pour les collectivités territoriales (I), il sera temps de s'attacher à définir les leviers envisageables pour limiter les impacts.

I. Les causes et les conséquences de la hausse des prix de l'énergie

A. L'origine des hausses de prix.

Tout d'abord, le prix de l'électricité dépend de plusieurs facteurs : les coûts de production et stockage, les coûts d'acheminement, les taxes (contribution au service public de l'électricité, contribution tarifaire d'acheminement, taxe sur la valeur ajoutée), le prix du gaz et le coût des quotas de CO₂. Ainsi actuellement l'augmentation du prix du gaz et le risque des arrêts des importations de gaz russe ajoutés à une production réduite d'énergie nucléaire entraînent une augmentation des prix de l'électricité.

Ensuite, cette hausse des prix de l'énergie s'est accélérée en 2021 avec le début de la guerre en Ukraine. En effet, dès 2021, des tensions sur les prix du gaz se sont fait sentir et ont été amplifiées par des tensions d'approvisionnement liées à la guerre. Les prix du gaz ont atteint des pics conjoncturels allant jusqu'à 3 000 euros / MWh en août 2022. Ces prix ne cessent depuis d'être volatiles et sont souvent sensibles aux annonces et contestes nationaux et internationaux.

Enfin, les collectivités territoriales sont soumises au code de la commande publique et n'ont pas accès à un tarif réglementé pour les fluides (sauf pour les collectivités de moins de dix salariés et ayant des recettes de fonctionnement inférieures à deux millions d'euros). De plus, ce sont les communes qui sont le plus impactées par l'augmentation de la charge financière liée à l'énergie. En effet, celles-ci gèrent de nombreux bâtiments publics nécessaires à l'exercice de leurs compétences.

B. Les impacts sur les finances des collectivités territoriales.

Premièrement, les collectivités subissent la hausse des coûts d'énergie de manière différente. Selon l'Association des maires de France (AMF) et la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), les hausses peuvent varier de 30% à 300%. Concernant les intercommunalités, la facture énergétique a doublé ou plus pour les trois quarts.

Deuxièmement, cette hausse soudaine des prix de l'énergie entraîne un arbitrage difficile pour les collectivités territoriales ^{concernant} la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Elle peut contraindre certaines collectivités à limiter voire supprimer

des services publics locaux essentiels. Ainsi, la commune d'Oissel-sur-Seine s'est vue forcée de fermer temporairement sa piscine municipale pour économiser 50 000 euros.

Pour terminer, afin de faire face à l'augmentation de leur facture énergétique, certaines collectivités envisagent de reporter leurs projets d'investissement ou d'augmenter les impôts locaux. Cela veut dire que les collectivités ne pourront pas investir dans des projets liés à la transition énergétique. Or, la France a besoin d'investir dans le bâtiment (rénovation énergétique, construction durable) et les transports (transports collectifs, mobilité douce...) pour atteindre l'objectif de neutralité carbone du territoire en 2050. De plus, une augmentation des impôts locaux viendrait fragiliser le pouvoir d'achat des ménages.

La hausse des prix de l'énergie impacte donc fortement les choix budgétaires des collectivités. Celles-ci doivent donc définir de nouvelles stratégies financières en s'appuyant sur les aides gouvernementales.

II. Les leviers possibles pour limiter les impacts de la hausse des prix énergétiques

A. Les différentes aides gouvernementales.

En premier lieu, le Gouvernement met en place plusieurs mesures pour soutenir les collectivités territoriales. Les petites collectivités (de moins de dix employés et de moins de deux millions de recettes) peuvent bénéficier de tarifs réglementés de vente d'électricité. Elles bénéficient du bouclier tarifaire qui limite la hausse de leur facture d'électricité à 4% TTC. De plus, la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE)



1887015634

Concours / Examen : REDACTEUR
Session : 2023 Voie : INTERNE
Spécialité : FINANCES
Épreuve : NOTE

CONSIGNES

- / Remplir soigneusement sur chaque feuillet la zone d'identification en MAJUSCULES (numéro d'identifiant = numéro à 5 chiffres qui figure sur votre convocation)
- / Hormis dans la zone d'identification ci-dessus, ne pas indiquer votre prénom, nom, numéro ou tout autre signe distinctif sur la copie
- / Numéroté chaque page (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre
- / Rédiger votre copie avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo à encre claire ou effaçable par friction
- / Ne joindre aucun brouillon

a baissé à son minimum depuis le 1^{er} février 2022 passant à 0,5 euro /MWh. Ce qui représente un gain pour le bloc communal de 400 millions d'euros. Le volume de l'ARENH (Accès régulé à l'électricité nucléaire historique) a aussi augmenté exceptionnellement en 2022, permettant de réduire de moitié la hausse des prix.

En second lieu, la dotation rénovation énergétique qui comprend la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) a mobilisé 962 millions d'euros en 2021 pour les communes et départements. En outre, dans le cadre du plan de relance, 350 millions d'euros de DSIL exceptionnels ont été apportés aux communes pour les aider dans leurs opérations de transition écologique. L'augmentation des recettes de TVA va aussi permettre d'augmenter les compensations versées à l'ensemble des collectivités.

En troisième lieu, le gouvernement aide

5.17



NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

aussi les collectivités dans leurs projets de rénovation énergétique des bâtiments. Cela se fera notamment par le « fonds vert » pour lequel l'État mobilisera 1,5 million d'euros pour financer des projets sur les territoires. L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) met en place aussi le « fonds chaleur » pour aider les collectivités. De plus, le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) peut donner des bonifications, par le biais du « Coup de pouce chauffage des bâtiments tertiaires » pour le remplacement des équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire.

B. De nouvelles stratégies pour les collectivités territoriales.

Tout d'abord, les collectivités ont souvent recours à des accords-cadres avec des marchés subséquents pour leur marché d'énergie. Ceux-ci leur permettent de négocier les prix. Afin de négocier encore plus, les collectivités tendent à se regrouper pour faciliter l'intégration de procédures juridiques complexes et obtenir de meilleures conditions tarifaires. Les syndicats départementaux d'énergie offrent des possibilités de mutualisation à l'échelle départementale pour les communes.

Ensuite, les contrats d'achat d'électricité renouvelable (PPA) à long terme sont un outil

efficace pour sécuriser les approvisionnements dans la durée et bénéficier d'un prix de l'électricité stable. Ce sont des contrats d'achat direct d'électricité entre un producteur et un consommateur, conclus en général à prix fixe.

Enfin, certaines collectivités ont choisi de faire évoluer leur stratégie d'achat vers une contractualisation en prix dynamiques. Celle-ci permet de construire une tarification au fur et à mesure. Elle s'établit par rapport au prix coté en Bourse. La collectivité peut scinder ses achats ou acheter sur des périodes futures. Cela lui permet de sécuriser des parties importantes de prix. Mais il faut avoir des agents formés dans ce domaine.

Pour finir, les collectivités réduisent aussi leurs dépenses énergétiques en rénovant leurs bâtiments et en économisant sur l'éclairage public. Bourg en Bresse a fait le choix de rénover énergétiquement son patrimoine et d'éteindre son éclairage public la nuit. Cela lui a permis de limiter les impacts.

